

## CSA 45 - PROMOUVOIR LA RESPONSABILISATION ET LE PARTAGE DES BONNES PRATIQUES – ASSORTI D'UN PROJET DE DÉCISION

### QUESTIONS À PORTER À L'ATTENTION DU COMITÉ

CFS 2018/45/9 "Promouvoir la responsabilisation et le partage des bonnes pratiques – assorti d'un projet de décision", présenté par Mme Anne-Marie Moulton (Afrique du Sud), Présidente du Groupe de travail à composition non limitée sur le Suivi.

Le Comité :

- a) Exprime son appréciation pour le travail réalisé par le GTCNL Suivi et salue le leadership efficace de sa présidente ;
- b) Considérant les décisions de la CSA 44 (CFS 2017/44/Report), paragraphes 34b et 34f, demande au Bureau, en consultation avec le Groupe consultatif, de solliciter des contributions supplémentaires si nécessaire, afin de :
  - Superviser la préparation des manifestations thématiques mondiales (GTE) qui seront organisés tous les deux ans en plénière ;
  - Superviser la préparation des manifestations organisées sur une base ad hoc pour le Suivi de la mise en œuvre des principaux produits du CSA relatifs aux politiques et d'autres recommandations du CSA pendant les semaines plénières ou les périodes intersessions, comme décidé par le Bureau selon les critères mentionnés au paragraphe 8 du document CFS 2017/44/11, en tenant compte de la disponibilité des ressources ;
  - [Superviser la préparation de la manifestation organisée en 2019 pour le suivi de la recommandation politique du CSA sur le sujet XXXXX pendant la semaine plénière/période intersessions, sous réserve de la disponibilité des ressources]. - à décider par le Bureau lors de la réunion du 25 septembre (Ordre du jour – point 2a)
  - [Superviser la préparation par le GTCNL Suivi, lors d'une réunion ponctuelle en 2019, d'une proposition visant à améliorer les activités existantes et à développer de nouvelles activités pour promouvoir la redevabilité et le partage des bonnes pratiques à tous les niveaux, conformément au paragraphe 10 de l'annexe C du document CFS 2018/45/3.]

## **A. Rôles et responsabilités pour la préparation des manifestations thématiques mondiales et des événements organisés pour le suivi des autres recommandations politiques du CSA**

1. Au CSA 44 en octobre 2017, "[le Comité] a approuvé le document CFS 2017/44/11, qui définit l'approche selon laquelle il convient d'effectuer le suivi de la mise en œuvre des principaux produits du CSA, conformément aux décisions prises par celui-ci à sa quarante-troisième session (CFS 2016/43 Rapport final et CFS 2016/43/7) et d'autres recommandations du CSA, comme suit:
  - pour le suivi des principaux produits du CSA: une manifestation thématique mondiale en séance plénière sera organisée tous les deux ans;
  - pour le suivi d'autres recommandations du CSA: des manifestations ad hoc seront organisées, compte tenu du rôle que peut jouer le suivi de ces recommandations dans l'élaboration des programmes internationaux relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition et en fonction des ressources disponibles. Les manifestations auront lieu pendant la semaine de séances plénières ou durant la période intersessions, en fonction, notamment, des objectifs fixés et du calendrier de participation à l'élaboration des programmes internationaux. "
2. Lors de la même session, les rôles et responsabilités pour la préparation des événements thématiques mondiaux en plénière, qui se tiendraient tous les deux ans, et des événements organisés pour le suivi des autres recommandations politiques du CSA n'ont été abordés que pour 2018 et non pour 2019 et au-delà, reconnaissant que "l'utilité et le rôle du Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi seraient éventuellement réexaminés à la lumière des décisions du Comité relatives aux activités de suivi de l'évaluation indépendante du CSA ".<sup>1</sup>
3. Il est proposé que le Bureau, en consultation avec le Groupe consultatif, recherche des contributions supplémentaires si nécessaire, pour superviser la préparation des manifestations thématiques mondiales (GTE) lors de la plénière ainsi que des manifestations organisées pour le Suivi des autres recommandations politiques du CSA pendant la semaine de la Session plénière ou pendant les périodes intersessions, tel que décidé par le Bureau selon les critères mentionnés au paragraphe 8 du document CSA 2017/44/11 et en fonction de la disponibilité des ressources.

## **B. Manifestation de suivi des autres recommandations politiques du CSA lors de la CSA 46**

4. Conformément au document CSA 2017/44/11 approuvé par le Comité<sup>2</sup>, une manifestation sera organisée au cours de la CSA 46 pour le Suivi de l'utilisation et de l'application des recommandations politiques suivantes du CSA ainsi que l'évaluation de leur pertinence et de leur potentiel pour la réalisation des ODD et des objectifs de la Décennie internationale de l'agriculture familiale:

---

<sup>1</sup> Le Comité : « a demandé au Bureau de se réunir avec le Groupe consultatif et le Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi en vue de superviser les préparatifs de la manifestation thématique mondiale qui aura lieu en séance plénière en 2018 et les préparatifs des manifestations organisées aux fins du suivi d'autres recommandations du CSA pendant la semaine de séances plénières ou durant les périodes intersessions, en fonction des ressources disponibles; »CFS 2017/44/Report, paragraphe 34f.

<sup>2</sup> "La décision d'effectuer le suivi de telle ou telle recommandation sera prise par le Bureau<sup>5</sup>, après concertation avec le Groupe consultatif, compte tenu du rôle que peut jouer le suivi de ces recommandations dans l'élaboration des programmes internationaux relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition et en fonction des ressources disponibles" CFS 2017/44/11, paragraphe 8.

- Investir dans l'agriculture des petits exploitants (2013)
  - Etablissement de liens entre les petits exploitants et les marchés (2016)
  - Développement agricole durable, y compris l'élevage (2016)
5. Il convient de regrouper ces trois ensembles de recommandations car elles sont interconnectées et complémentaires. Le deuxième ensemble découle directement du premier puisqu'il constitue un examen plus approfondi d'une question clé soulevée dans les recommandations de 2013, tandis que le troisième ensemble a contribué à la réflexion politique globale sur l'agriculture des petits exploitants en se concentrant sur les systèmes fondés sur l'élevage.
  6. Ces recommandations politiques sont d'une grande pertinence pour toutes les parties prenantes du CSA, et en particulier pour les petits producteurs qui sont les principaux contributeurs à la sécurité alimentaire et à la nutrition et la catégorie la plus nombreuse d'agriculteurs familiaux. Ils sont, par conséquent, les protagonistes clés de la Décennie internationale de l'agriculture familiale et la tenue d'un événement de bilan de cette nature lors de la CSA 46 constituerait une contribution spécifique du CSA à la Décennie en 2019. La manifestation évaluerait la manière dont les petits exploitants familiaux ont effectivement bénéficié des recommandations politiques spécifiques du CSA et examinerait également l'impact potentiel en faveur d'un changement apporté par l'application des résultats politiques du CSA, en particulier pour la réalisation des ODD. Étant donné le rôle important joué par les femmes dans le contexte des petites exploitations familiales, cette manifestation contribuerait également à mieux faire connaître les messages du Forum du CSA sur l'autonomisation des femmes dans le contexte de la SAN, qui s'est tenu en 2017.
  7. La proposition d'un ensemble de trois résultats politiques interconnectés associe un résultat qui a été adopté il y a cinq ans et deux résultats plus récents. Il illustre la manière dont le CSA peut et devrait s'appuyer sur les travaux passés mais aussi assurer des synergies entre ses différents résultats. Il est particulièrement pertinent pour trois des cinq objectifs visés en 2019 : les objectifs 5, 10 et 12. Les pays qui entreprennent des examens volontaires des ODD en 2019 pourraient être encouragés à inclure ces résultats politiques du CSA dans leurs évaluations, permettant ainsi d'alimenter à la fois la session 2019 du GEHN mais également les débats lors de la CSA 46.

#### Processus et résultats escomptés

8. Il y aura un appel à la contribution d'expériences et aux bonnes pratiques par l'entremise du Forum FSN, afin de toucher tous les membres du CSA, les participants et les autres parties prenantes. Le Secrétariat du CSA travaillera avec le soutien d'une équipe technique (TTT) à la compilation de ces expériences dans un document de référence.
9. L'équipe spéciale travaillera avec le secrétariat pour préparer l'appel à contributions et les grandes lignes de l'événement et les critères de sélection des expériences à présenter. Les Membres contributeurs et les participants pourront être invités à répondre à des questions comme suit:
  - Évaluer dans quelle mesure les trois résultats politiques ont été diffusés et appliqués dans le contexte donné;
  - Évaluer les impacts actuels et potentiels de l'application des recommandations politiques du CSA sur les petits exploitants familiaux, en particulier sur : les investissements des gouvernements nationaux et des institutions financières internationales en faveur des petits exploitants familiaux, les programmes de renforcement des capacités qui leur sont

destinés, l'élaboration de propositions de financement à petite et moyenne échéance qui sont plus favorables aux petits producteurs, et la formulation et la mise en œuvre de stratégies nationales spécifiques en faveur de la petite agriculture familiale;

- Évaluer le potentiel que représentent l'utilisation et l'application de ces recommandations politiques pour atteindre les ODD et parvenir à une cohérence politique renforcée en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.

10. Le document d'information et les grandes lignes de la réunion de l'équipe technique seront examinés lors d'une réunion conjointe du Bureau et du Groupe consultatif du CSA ; le Bureau devra alors prendre note du document d'information et convenir des grandes lignes de la réunion.
11. La présentation des expériences au cours de la réunion de bilan sera suivie d'une discussion plénière visant à tirer des leçons et à faire des propositions pour améliorer l'utilisation et l'application de ces recommandations politiques du CSA dans le contexte de la Décennie de l'agriculture familiale et des ODD.
12. Le résultat du processus sera un exercice de bilan en plénière avec des conclusions sur les leçons apprises et des suggestions pour l'utilisation et l'application ultérieures de ces recommandations.

#### Coûts

Personnel et soutien technique	30 000
Emission d'un appel d'offres	7 000
Traduction du document pour CSA 46 (12 500 mots)	25 000
Traduction des soumissions reçues qui ne sont pas en anglais	5 000
Coûts de la session (déplacement de deux panélistes et d'un modérateur)	7 500
TOTAL	74 500

#### **C. Préparation d'une proposition visant à améliorer les activités existantes et à développer de nouvelles activités pour promouvoir la responsabilisation et le partage des bonnes pratiques à tous les niveaux.**

13. Lors de la CSA 44 en octobre 2017, " le Comité était conscient du fait que l'utilité et le rôle du Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi seraient éventuellement réexaminés à la lumière des décisions du Comité relatives aux activités de suivi de l'évaluation indépendante du CSA"<sup>3</sup>.
14. A travers le processus d'évaluation, un cadre structurel du CSA pour promouvoir la redevabilité et le partage des bonnes pratiques est proposé à l'approbation de la plénière lors de la 45e session du CSA, y compris des suggestions sur la manière de s'appuyer sur ce cadre pour aller de l'avant, en améliorant les activités existantes et/ou en développant de nouvelles activités pour renforcer son rôle de promotion de la responsabilisation et des bonnes pratiques, selon les priorités du CSA et sous réserve de la disponibilité des ressources<sup>4</sup>.

<sup>3</sup> CFS 2017/44/Report, paragraphe 34f.

<sup>4</sup> Rapport de mise en œuvre du CSA, paragraphe 10 de l'annexe C.

15. Conformément au mandat du GTCNL Suivi<sup>5</sup>, il est proposé que le GTCNL, lors d'une réunion ponctuelle, se concentre sur l'élaboration d'un cadre pour promouvoir la responsabilisation et le partage des bonnes pratiques, en particulier pour élaborer une proposition visant à améliorer les activités existantes et à élaborer de nouvelles activités pour promouvoir la responsabilisation et le partage des bonnes pratiques à tous les niveaux, conformément au paragraphe 10 de l'annexe C du rapport de mise en œuvre.

---

<sup>5</sup> CFS 2012/39/9, paragraphe 4.